

IX^e JOURNÉES D'ÉTUDES INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION A L'INTERNATIONAL

**« ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES : ENTRE
RÉPONSES AUX BESOINS LOCAUX ET ADAPTATIONS AUX ÉVOLUTIONS
INTERNATIONALES »**

8 – 9 décembre 2005 Montpellier/ Agropolis International

**Formation agricole et rurale au Mali dans le contexte
de l'intégration sous régionale et de la mondialisation**

Togora Fadimata W / ABDOULAYE

Conseillère technique, Ministère de l'Agriculture

Tiecoura COULIBALY

Cellule Planification et Statistique, Ministère de l'Agriculture

François CHARLOT

Conseiller technique, Ambassade de France

Le secteur agricole malien occupe 80% de la population active et environ 1/3 du budget de l'investissement public. Pays agricole par excellence, le Mali connaîtra, avec un taux d'accroissement annuel de sa population de 2,7% et une forte urbanisation, une évolution démographique rapide au cours des 25 prochaines années.

Pour une meilleure prise en charge des forces et des faiblesses du dispositif, il a été proposé l'élaboration d'une Stratégie nationale de formation agricole et rurale (Snfar).

La Stratégie nationale de formation agricole et rurale (Snfar) vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Mettre en oeuvre des programmes de formation tenant compte des techniques et technologies d'une agriculture moderne et durable ;
- Mettre en place des structures de formation d'enseignement technique et supérieur en développant des programmes et méthodes d'enseignement respectueux des besoins des exploitants nationaux en lien avec les objectifs de développement sous régionaux ;
- Mettre en oeuvre des programmes de perfectionnement et de recyclage de tous les acteurs, en tenant compte des réalités des zones agro écologiques et des résultats de la recherche agricole ;
- Mettre en place les dispositifs de suivi de la formation agricole à tous les niveaux en coordonnant les actions de l'Etat et des autres intervenants dans la formation agricole.
- Mettre en place un réseau de formation agricole et rural visant à renforcer la synergie entre l'Etat et les autres partenaires ;
- Mettre en place un système de financement pérenne et des mécanismes appropriés de mobilisation et de suivi adéquat de ces financements.

L'atteinte de ces objectifs reposera sur le dispositif suivant :

1. La création d'un dispositif déconcentré d'analyse des besoins et de mise en œuvre des formations agricoles, à savoir :

- l'adaptation des dispositifs de formation aux zones agro-écologiques en vue de mieux organiser les programmes et actions de formation et de toucher le maximum de bénéficiaires sur un domaine précis, de s'assurer de la représentativité économique des exploitations agricoles (coût d'exploitation, place dans l'obtention des revenus, etc.) et d'envisager le dispositif de formation le plus profitable.
- l'élaboration et la mise en place des mécanismes de diagnostic des besoins, incluant l'ensemble de tous les acteurs de la formation agricole, du suivi du processus d'élaboration des programmes de formation, à la mise en œuvre des stratégies d'actions de formation.
- la définition du rôle des différents intervenants et l'initiation de cadres de concertation en vue d'éviter les duplications dans les interventions et de mieux orienter les actions de formation agricole.
- la prise en compte, dans les programmes de formation agricole initiale, des finalités d'insertion dans la production.
- l'identification des structures ou des organismes de formation professionnelle agricole dans sa zone d'emprise en vue d'élaborer le porte feuille de formation agricole.
- au suivi à toutes les étapes du processus de formation agricole (élaboration et mise en œuvre des modules de formation, identification et mise en place des dispositifs de formation, du suivi / évaluation des bénéficiaires, des employeurs), pour disposer des données exploitables et de mieux mesurer l'impact des formations reçues.
- l'identification des mécanismes et sources de financement de la formation agricole ainsi que la gestion correcte des financements mis en place.

2. La différenciation de l'enseignement agricole à deux (2) niveaux

2.1. Niveau avant le DEF

La grande majorité des producteurs n'ont reçu que l'apprentissage familial comme formation initiale. Cependant, la modernisation des systèmes de production agropastorale et l'assurance de revenus financiers substantiels tirés de l'exercice d'activités rurales s'imposent aux producteurs et productrices. Il s'agira alors pour ces personnes de mettre en place un dispositif permettant de :

- former annuellement une masse importante de producteurs ruraux ;
- former les autres acteurs (artisans ruraux, transformateurs, etc.) afin de mieux assurer et valoriser la production ;
- mettre en place un programme de formation des producteurs ruraux en relation avec les réalités des zones agro écologiques et les options de la politique agricole et répondant au contexte de l'intégration sous régionale et de la mondialisation ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation des groupes non alphabétisés en relation avec les activités de production.

2.2. Niveau après le DEF

Afin de favoriser l'orientation des groupes ayant dépassé ce niveau, il conviendrait d'assurer au mieux la formation des producteurs en vue de renforcer leur insertion dans la vie productive, à savoir :

- mettre en place un programme d'enseignement technique en vue de disposer de ressources humaines capables d'apporter des améliorations aux systèmes agricoles ;
- mettre en place un programme d'enseignement agricole en vue de disposer de ressources humaines de niveau supérieur capable d'initier et mettre en œuvre des technologies d'amélioration des différentes filières agricoles ;

- développer la formation des formateurs et enseignants en vue d'améliorer les niveaux de qualification des apprenants (formation initiale et continue) et la rénovation des formations agricoles.

3. La régionalisation du dispositif de formation agricole

La stratégie de formation agricole doit permettre de prendre en compte la diversité agro écologique et d'assurer d'une part une meilleure couverture zonale, et d'autre part un meilleur développement pédagogique des formations agricoles

4. Le développement du partenariat dans le dispositif de formation agricole

Les programmes de formation seront conçus sur la base de concertations engagées à tous les niveaux (demandeurs, structures de financement, services ou organismes chargés d'assurer les formations). Des mécanismes de diagnostic des besoins, incluant l'ensemble des acteurs de la formation agricole et un processus d'élaboration des programmes de formation seront mis en place.

Par ailleurs, l'intégration économique sous régionale et la mondialisation, nouveaux contextes de l'évolution des nations, imposent une compréhension accrue des approches du développement, basée sur la collaboration et le dialogue entre les différents intervenants. Aussi, il est important de cerner les mécanismes d'un partenariat solide permettant une meilleure formation des acteurs en vue de définir le cadre adéquat de production agricole, à savoir :

- définir les rôles des différents intervenants pour éviter la duplication dans les interventions et mieux orienter les actions de formation agricole ;
- amener les autres acteurs à reconnaître et respecter le rôle de l'état ;
- créer un cadre de concertation permanent entre les acteurs.

5. L'acquisition de financement pérenne pour la formation agricole

Le problème de financement constitue actuellement un frein à la réalisation de nombreuses formations à l'échelon individuel ou collective. Il s'agira donc de préciser les points :

- élaborer clairement les coûts des formations
- définir les sources de financement
- définir les mécanismes d'accès au financement
- mettre en place les outils de suivi des financements
- mettre en place un "fonds de formation agricole" indépendant des aléas du budget de l'État.

D'autre part, la mise en œuvre se fera par le développement d'axes stratégiques, à savoir :

- former annuellement un nombre suffisant de producteurs et productrices ;
- alphabétiser les producteurs ruraux à travers des sessions spécifiques et des sessions continues ;
- tenir des ateliers de formation des producteurs sur l'amélioration des activités en amont et en aval de la production;
- organiser des visites de stations de recherche agronomique à l'intention des producteurs/trices pour faciliter l'utilisation des technologies développées ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de formation agricole touchant le maximum de producteurs n'ayant pas atteint le niveau DEF ;
- Et enfin, organiser annuellement des formations/démonstration en vulgarisation agricole.

Ainsi, l'ensemble de ces dispositifs permettra au Mali de mettre en place un système de formation adapté permettant de prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs intervenant dans la formation agricole et rurale. Seule la mise en œuvre pourra permettre d'en connaître l'efficacité.